

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AVRIL 2019

Le 29 avril 2019 à 20 h00, le Conseil municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GENEAU Maire.

Date de convocation : 19 avril 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14 (arrivée de Monsieur LAIDET à 20h15)

Nombre de présents : 14

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

| | | |
|--------------------|---------------------|----------------------|
| BERTRAND Alain | GENEAU Michel | RULLIER Jean-Jacques |
| BOUDEAUD Nathalie | LAIDET Michel | BONNEAU Régis |
| DEFOULOUNOUX David | METREAUD Christine | TREBUCHET Gérard |
| FORT Claude | PEREZ Emmanuelle | ROCHARD Cédric |
| ROBIN Robert | FEILLEUX Christelle | |

Absents : 0

Procurations : 0

Madame METREAUD a été élue secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 18 mars 2019: 13 POUR

Approbation de l'ordre du jour : 13 POUR

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 20h15.

1. Dossier de demande de versement des subventions :

1.1 Conseil Départemental

- Dissimulation des réseaux (La Litre-Pont Bouquet-Boissouchaud-Vaumondois-Le Coudrat-Le Grand et Petit Méglade)
⇒ *Demande envoyée pour le versement d'un montant de 13 600€*
- Salle annexe : accessibilité et restauration générale
⇒ *Demande envoyée pour le versement d'un montant de 19 450.80 €*
- Construction du bâtiment technique
⇒ *Demande envoyée pour le versement d'un montant de 54 000€*

1.21.2 Dotation Équipement Territoires Ruraux

- Salle annexe
⇒ *Demande envoyée pour le versement d'un montant de 26 034.58 €*

Soit un total de : 113 085.30 €

2. Travaux divers :

- Remplacement conduite d'eau rue des Iris et des Roses Trémières
- Pose de deux candélabres rue des Iris

- Dissimulation et extension des réseaux (Les Trois Moulins-La Milauderie-Rue des Perdrix)
- Révision de l'éclairage public à Le Coudrat afin de résoudre les dysfonctionnements
- Pose éclairage public : La Font de l'Isle
- Travaux voirie – les caniveaux sont réalisés: rue des Cytises, rue du 19 Mars, rue des Coquelicots, rue du Chaillot
- Entretien voirie : lotissement les Rives de la Seugne – chemin calcaire – La Chapelle, Fontaine Madame Martin Combes
- Travaux extension réseaux : rue du Chemin Vert à l'Ossendière
- Square André Chaurreau : la plateforme a été effectuée par les agents communaux, les travaux débuteront le lundi 6 mai 2019
- Local infirmière : les travaux sont bien avancés

3. RIFSEEP :

RIFSEEP : c'est le nouveau régime indemnitaire prenant en compte les fonctions, les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Il est constitué de de l'IFSE (indemnité de fonction, sujétions et expertise) et du CIA (complément indemnitaire annuel).

L'IFSE, est obligatoire et son montant est fondé en premier lieu sur la nature des fonctions exercées. Il est indispensable de définir le cadre général du régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois ainsi que des plafonds et les conditions d'attribution des indemnités.

Le CIA est non obligatoire. Son montant est lié aux appréciations formulées lors de l'entretien professionnel. Il est versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre.

Les cadres d'emplois concernés sont :

- Adjoint administratif territorial
- Adjoint technique territorial

Sont aussi concernés les agents titulaires, stagiaires et contractuels qu'ils soient à temps complets ou non complets.

4. Attribution des subventions – dossiers 2019

Un dossier de subvention au titre de la DETR a été déposé concernant l'insonorisation de la salle du conseil municipal et la fabrication de placards pour les archives. Celui-ci a été retenu mais ne peut toutefois faire l'objet d'un arrêté attributif. Pour ce faire, il est nécessaire de monter un dossier sur la sécurité et l'accessibilité.

La demande de subvention pour le logement Lijardière suit son cours, nous sommes dans l'attente d'une réponse du département.

5. Moyens informatiques du secrétariat

- Renouvellement du poste

Le poste informatique principal est très lent et l'image à l'écran saute. Le mardi 23 avril, la mairie a fait appel au service de maintenance Soluris pour un dépannage suite à un écran noir dû à la mise à jour de Windows 7. Le secrétariat de la mairie n'a pas pu travailler durant toute cette matinée.

De plus, Monsieur MORIN, technicien Soluris s'est déplacé pour évaluer le problème. A savoir que le matériel informatique n'est plus sous maintenance depuis 5 ans et qu'il a plus de 10 ans. Il préconise donc l'achat d'un ordinateur HP, d'un modem et d'un onduleur. Plusieurs devis ont été fournis. Le montant total de la dépense serait compris entre 1 500.00 € et 2 000€.

Par ailleurs, Monsieur Morin informe que Windows 7 ne sera plus mis à jour à compter du 1^{er} janvier 2020, de ce fait, le poste ne sera plus protégé.

6. Délibérations à voter

6.1 Attribution subventions aux associations 2019

Mme METREAUD Christine expose au Conseil Municipal les propositions de la commission des finances concernant le montant des subventions pour les associations au titre de l'année 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide des subventions suivantes :

| Associations | Subventions accordées |
|--|-----------------------|
| - Les Amis des Chevaux Monsieur BONNEAU, Président de l'association Les Amis des Chevaux est absent du vote. (Sorti à 21h07, retour à 21h10) Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 | 600,00 € |
| - Les Cheveux d'Argent Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 | 200,00 € |
| - Les Amis de Léo Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 | 150,00 € |
| - Gymnastique Légéroise de Saint Léger, Les Libellules Madame METREAUD, Trésorière de l'association Gymnastique Légéroise est absente du vote. (Sortie à 21h12, retour à 21h13) Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 | 300,00 € |
| - ACCA de Saint-Léger Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 | 400,00 € |
| - Comité des fêtes Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 | 600,00 € |
| - Les Pêcheurs de la Seugne Vote des élus : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 | 150,00 € |
| - APEDA – Association française de Parents d'Enfants et d'Adultes en Difficulté d'Apprentissage du langage écrit et oral Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 | 100,00 € |
| - France Alzheimer 17 Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 | 30,00 € |

6.2 Voyages scolaires

Objet : Subvention pour un voyage à Rome

Madame METREAUD Christine, adjointe au Maire, informe les élus que le Collège de Pons a

organisé un voyage scolaire à Rome du 11 au 16 mars 2019.

La commune peut participer financièrement à ce voyage.

S'agissant de la commune de Saint Léger, est concerné :

- 1 élève pour ce voyage

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Participer à hauteur de 30 € par enfant résidant sur la commune de Saint-Léger pour le voyage concerné,
- Dit que la participation sera versée directement aux familles concernées sur présentation d'un RIB et de l'attestation de présence délivrée par l'établissement scolaire.

Vote des élus : 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Objet: Subvention pour un voyage à Paris

Madame METREAUD Christine, adjointe au Maire, informe les élus que le Collège de Pons a organisé un voyage scolaire à Paris du 11 au 14 mars 2019.

La commune peut participer financièrement à ce voyage.

S'agissant de la commune de Saint Léger, est concerné :

- 1 élève pour ce voyage

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Participer à hauteur de 30 € par enfant résidant sur la commune de Saint-Léger pour le voyage concerné,
- Dit que la participation sera versée directement aux familles concernées sur présentation d'un RIB et de l'attestation de présence délivrée par l'établissement scolaire.

Vote des élus : 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Objet: Subvention pour un voyage à Saint-Lary dans les Pyrénées

Madame METREAUD Christine, adjointe au Maire, informe les élus que le Collège de Pons a organisé un voyage scolaire à Saint-Lary dans les Pyrénées du 11 au 15 mars 2019.

La commune peut participer financièrement à ce voyage.

S'agissant de la commune de Saint Léger, est concerné :

- 1 élève pour ce voyage

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Participer à hauteur de 30 € par enfant résidant sur la commune de Saint-Léger pour le voyage concerné,
- Dit que la participation sera versée directement aux familles concernées sur présentation d'un RIB et de l'attestation de présence délivrée par l'établissement scolaire.

Vote des élus : 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6.3 Frais scolaires Ste-Marie à Pons

Madame METREAUD Christine, adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que des enfants de la commune de Saint Léger sont scolarisés à l'école Sainte Marie à PONS.

La commune a reçu dernièrement la facture des frais scolaires correspondants.

La facture d'un montant de 2 880 € correspond à la période de septembre à décembre 2018 soit 40% de l'année scolaire pour 4 enfants en maternelle et 4 enfants à l'école primaire.

Cette dépense s'inscrit au compte 6558.

Madame METREAUD Christine demande aux élus de délibérer afin d'ordonner le paiement des frais susmentionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de régler les frais de scolarité à l'école Sainte Marie de PONS d'un montant de 2 880 € sur le compte 6558.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

7. Décision modificative

7.1 Remboursement emprunt SDEER (dissimulation réseaux génie civil)

Le compte 16876 a besoin d'être abondé afin d'honorer les nouvelles annuités du SDEER.

7.2 Travaux voirie : Syndicat voirie ou entreprises

Après la production de plusieurs devis, le montant attribué à l'opération 230 n'est pas suffisant, il est nécessaire d'augmenter cette opération de 25 000€.

| - | + |
|--|---|
| Opération 242 – Réserve Foncière Terrains nus 2111 : - 33 799.21 € | Emprunts et dettes assimilées Autres établissements publics 16876 : + 8 799.21 € Opération 230 – Voirie Installation, matériel et outillage technique 2315 : + 25 000.00 € |

Après la DM, il reste sur l'opération 242 – Réserve Foncière

Terrains nus

2111 : 14 459.86 €

8. Éditions « Infos Saint-Légéroise année 2019 »

Le bulletin municipal avance bien malgré du retard pris en raison des retours tardifs des associations. De plus, l'éditrice Madame Rulier a perdu un parent proche.

Normalement, il sera prêt à être édité la semaine prochaine.

9. Informations diverses

o Défense incendie :

C'est un dossier très lourd où il faudra faire appel au SDIS ainsi qu'à la RESE. Il est nécessaire de faire faire l'étude d'un schéma incendie. La législation impose une défense incendie dans un rayon de 400m où se trouve des habitations sinon la commune ne pourra plus autoriser de nouvelles constructions.

o Stagiaire :

Le service technique accueille un jeune stagiaire de la MFR de Cravans une semaine sur deux.

o Signalisation chemin communal

- A Boissouchaud un travail très propre a été réalisé, l'acte notarial n'est toujours pas signé.

- Au Racauds, un marquage sera réalisé en vue de délimiter l'emprise communale et privée.
 - Élections Européennes

La commission de contrôle se réunit le 2 mai 2019 à 14h00. Elle est formée de trois personnes :

- Régis BONNEAU - conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau (pas d'adjoint)
- Yvette RATOUIT – déléguée désignée par le président du tribunal de grande instance
- Sylvette CABANEL – déléguée de l'administration désignée par le préfet.
 - Cérémonie du 8 mai

Une note d'information sera distribuée à tous les administrés.

- Vente de terrains communaux

La propriété rurale sise au lieu-dit L'Ossendière, section ZR 129 pour une contenance totale de 0 hectare 25 ares 00 ca est à vendre. Plusieurs acquéreurs semblent intéressés.

Fin de séance : 22h30

La secrétaire de séance,
Madame Christine METREAUD



Le Maire,
Monsieur Michel GENEAU

